

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DDEEES 19 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente de presse associée aux défilés de mode des collections automne-hiver 2012-2013, en bas de l'avenue des Champs Elysées (8e)

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de conclure avec la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode, une convention définissant les conditions financières d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente presse dans le cadre de la semaine des défilés de mode ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 24 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode une convention qui fixe les conditions d'occupation du bas de l'avenue des Champs Elysées (8e) par une tente de presse associée aux défilés de mode des collections automne-hiver 2012-2013.

Article 2 : La recette correspondante pour un montant fixé à 18.624,60 euros sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 321, rubrique 91 du budget de fonctionnement de la ville de Paris des exercices 2012 et ultérieur.